



A l'attention de :

M. Cédric Bozonnat (cedric.bozonnat@transports.gouv.fr)

M. Claude Renard (claudel.renard@developpement-durable.gouv.fr)

Paris, 16 juin 2021

Objet : Décret n° 2021-546 du 4 mai 2021 relatif aux infrastructures de recharge accessibles au public

M. Bozonnat, M. Renard,

Au nom de tous les membres de l'Association CHAdeMO qui nous ont mandatés à cette fin, nous souhaitons vous faire part de notre profonde inquiétude, de celle de nos membres et des parties prenantes suite à la parution du Décret n° 2021-546 du 4 mai 2021 relatif aux infrastructures de recharge accessibles au public, modifiant le décret initial de 2017, n'imposant plus l'obligation d'installer des bornes tri-standard équipées de CHAdeMO sur les stations de recharge rapide accessibles au public.

Mais peut-être nous permettez-vous d'abord de rappeler que l'Association CHAdeMO fondée en 2010, est la pionnière en matière de recharge rapide de voitures électriques (CEI/EN 61851-23, -24, CEI/EN 62196-3). Etant un organisme représentant non seulement des industriels mais aussi des groupes d'utilisateurs de voitures électriques avec plus de 36 000 points de recharge installés dans le monde entier (dont environ 16 000 en Europe), notre Association pense être fidèle à sa mission de développement d'une technologie de recharge rapide, sûre, abordable et interopérable en mettant son expérience et sa compétence à la disposition de l'ensemble des acteurs de la mobilité électrique.

Il convient de souligner les faits suivants :

- En France, il existe plus de 1 400 points de recharge CHAdeMO qui ont été installés par des industriels français tels que DBT, EVTRONICS, IES Synergy et Lafon ayant confiance en la capacité de CHAdeMO à développer la technologie de recharge robuste et ouverte aux évolutions futures.
- Plus d'un demi-million de citoyens européens utilisent des voitures équipées de connecteur CHAdeMO. S'agissant de la France, il y environ 44 000 véhicules électriques équipés avec CHAdeMO tels que Nissan LEAF, Peugeot iON, MITSUBISHI Outlander PHEV et i-MiEV ainsi que Citroën C-zero dans la catégorie de véhicule particulier, d'une part, et d'autre part Nissan eNV200, Peugeot Partner et Citroën Berlingo beaucoup sollicités pour les livraisons du dernier km comme on peut le voir avec Chronopost ou DHL par exemple. En outre, les constructeurs automobile ont annoncé l'an dernier la commercialisation des nouveaux modèles de voitures CHAdeMO tels que Lexus UX 300e et MITSUBISHI Eclipse Cross PHEV sur le marché français.
- Décourager le déploiement et la maintenance de CHAdeMO condamnera donc un nombre important de véhicules et leurs propriétaires (à un coût financier et environnemental élevé) en limitant fortement l'utilisation de ces véhicules en itinérance, et en réduisant la valeur résiduelle. Il convient de noter que l'arrêt soudain de la quasi-totalité des bornes de recharge rapide du réseau Corri-Door avait non seulement pénalisé les utilisateurs du réseau mais encore gravement affecté la confiance des Français dans leur choix d'opter pour un véhicule zéro émission.
- Il est également important de préciser que CHAdeMO est le seul fournisseur de technologie de recharge bidirectionnelle V2G (véhicule-to-grid), en l'état actuel des choses, avec le chargeur et le véhicule déjà mis sur le marché (en partenariat avec EDF¹, Enedis, Trialog, PSA et la région Occitanie, parmi les acteurs français actifs dans ce domaine). Remettre en question CHAdeMO ralentira non seulement le déploiement des projets V2G, vecteur clé de la réduction de

¹ <https://www.edf.fr/collectivites/le-mag/le-mag-collectivites/territoires-realisations/flexitanie-l-energie-devient-plus-flexible-grace-au-v2g-en-occitanie>



l'empreinte carbone, mais aussi la mise en œuvre de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) dans laquelle les dispositifs nécessaires à V2G ont été renforcés en vue de garantir une gestion plus économe et efficace de l'énergie.

- Le marché de la voiture électrique d'occasion, plus accessible par nature que la voiture électrique neuve, étant en plein développement il est absolument nécessaire de permettre et maintenir l'accès à l'électrique pour tous les foyers. Il serait dommageable et contre-productif pour l'image de l'électromobilité de priver de la recharge rapide CHAdeMO des véhicules, dont ceux acquis d'occasion et aptes à rouler encore de longues années.
- Enfin, il s'avère qu'adopter une seule norme en France rend son marché dépendant d'une seule technologie qui n'a pas vocation à être mondiale, ce qui risque à terme de pénaliser les entreprises françaises de ce secteur hautement stratégique.

Dans cet esprit, nous vous prions donc de bien vouloir considérer les demandes suivantes :

- L'équipement du connecteur CHAdeMO dans les bornes de recharges devrait continuer à être exigé afin de pouvoir bénéficier des aides ADVENIR au moins jusqu'à 2023.
- Les bornes de recharge équipées du connecteur CHAdeMO devraient être obligatoirement installées en nombre suffisant sur les aires d'autoroute et grands axes de circulation transversaux suivant un maillage de 50 km pour que les propriétaires de voiture CHAdeMO puissent effectuer un long trajet sans se soucier de l'autonomie de leur véhicule ou encore puissent recharger leur voiture. Nous nous permettons de vous rappeler que le but du tri-standard (imposé initialement jusqu'en fin 2024) était justement de ne pas laisser ces utilisateurs, souvent pionniers, être lésés par des réseaux de stations d'autoroute n'offrant que de solution Combo.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous entretenir de ces problèmes si nécessaire.

Dans l'espoir que la présente aura retenu votre attention, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de nos sentiments de parfaite considération.

Co-signée par (dans l'ordre alphabétique):

- Association CHAdeMO
- E France Café
- Fédération FAUVE (Fédération Française des Utilisateurs de Véhicules Electriques)
- DBT
- La Coopérative
- Le V.E. je le veux
- MITSUBISHI MOTORS CORPORATION
- MVEC (Mobilité Véhicules Electriques du Centre)
- Nissan Motors
- REVE 974 (REUnion Véhicule Electrique)
- VEGA (Voitures Electriques du pays de Gex et Alentours)